



Original : français

N° : ICC-02/11-01/15

Date : 15 janvier 2016

LA CHAMBRE DE PREMIERE INSTANCE I

Composée comme suit : M. le juge Cuno Tarfusser, juge président
Mme la juge Olga Herrera-Carbuccia
M. le juge Geoffrey Henderson

**SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE
AFFAIRE**

***LE PROCUREUR c. LAURENT GBAGBO et
CHARLES BLÉ GOUDÉ***

Public

**Avec 5 annexes confidentielles *ex parte* Greffe, Défense de Laurent Gbagbo,
Procureur et Représentant légal des victimes seulement**

**Version publique expurgée de la « Notification par la Défense des documents
additionnels dont elle pourrait se servir lors des audiences des 12 et 18 novembre
2015 » déposée le 9 novembre 2015 (ICC-02/11-01/15-341-Conf-Exp)**

Origine : Équipe de Défense de Laurent Gbagbo

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Mme Fatou Bensouda, Procureur
M. James Stewart

Le conseil de la Défense de Laurent

Gbagbo

Me Emmanuel Altit
Me Agathe Bahi Baroan

Le conseil de la Défense de Charles Blé

Goudé

Me Geert-Jan Alexander Knoops
Me Claver N'Dry

Les représentants légaux des victimes

Mme Paolina Massidda

**Les représentants légaux des
demandeurs**

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

**Le Bureau du conseil public pour les
victimes**

**Le Bureau du conseil public pour la
Défense**

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

M. Herman Von Hebel

La Section d'appui aux conseils

Le Greffier adjoint

**L'Unité d'aide aux victimes et aux
témoins**

La Section de la détention

**La Section de la participation des
victimes et des réparations**

Autres

Sur la classification de la requête :

1. La présente notification est déposée à titre confidentiel *ex parte* Greffe, Défense de Laurent Gbagbo, Accusation et Représentant légal des victimes seulement en vertu de la Norme 23bis(2). D'une part, elle fait référence à des documents déposés à titre confidentiel *ex parte* Greffe, Défense de Laurent Gbagbo, Procureur et Représentant légal des victimes seulement ; d'autre part, elle a trait à l'état de santé de Laurent Gbagbo, lequel relève de sa vie privée, et comporte des informations couvertes par le secret médical.

Notification.

2. Conformément aux instructions de la Chambre du 6 novembre 2015¹, la Défense notifie par la présente à la Chambre, au Procureur et au Représentant légal des victimes les documents additionnels qu'elle pourrait utiliser lors de l'audience des 12 et 18 novembre 2015 :

- La «Version confidentielle *ex parte* (Greffe, Défense de Laurent Gbagbo, Accusation et Représentant légal des victimes seulement) expurgée du Rapport Médical du Dr Lamothe du 19 juillet 2012 (ICC-02/11-01/11-190-Conf-Exp-Anx3)» (Annexe 1) ;
- La «Version confidentielle *ex parte* (Greffe, Défense de Laurent Gbagbo, Accusation et Représentant légal des victimes seulement) expurgée du Rapport Médical du Dr Chuc du 12 juillet 2012 (ICC-02/11-01/11-190-Conf-Exp-Anx1)» (Annexe 2) ;
- La «Version confidentielle *ex parte* (Greffe, Défense de Laurent Gbagbo, Accusation et Représentant légal des victimes seulement) expurgée du «Rapport d'expertise médicale et psychologique concernant Laurent Gbagbo» en date du 25 mars 2014 (ICC-02/11-01/11-644-Conf-Exp-Anx)» (Annexe 3) ;
- [EXPURGÉ] ;
- [EXPURGÉ].

3. La Défense rappelle, qu'en sus de ces documents additionnels, elle pourra, le cas échéant lors des interrogatoires, faire référence aux écritures et à leurs annexes déjà déposées au dossier de l'affaire et déjà accessibles à l'Accusation, à la Défense de Charles Blé Goudé et à la RLV, en particulier celles communiquées aux experts sur instruction de la Chambre ou tout document qui leur aurait été transmis en vue de leur expertise.

¹ Email de la Chambre aux parties et participants du 6 novembre 2015 à 14h57.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line crossing it near the left end, and a small loop at the bottom right.

Emmanuel Altit

Conseil Principal de Laurent Gbagbo

Fait le 15 janvier 2016 à La Haye, Pays-Bas.